

DELIBERATION n° 2026

Commune d'ARVIEUX

SEANCE DU 11 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
L'an deux mil vingt-six,
le onze mai
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. BLANC Christian, Maire.

Présents : 11

Date de la convocation : 05 mai 2026

Présents : Christian BLANC, Jean-Denis PRAT, Vanessa COLLATTI, Jean-Marc ALBERT, Danièle PIGEAUT, Marc ARCHIMBAUD, Jean-Jacques MEISSIMILLY, Pascale BURGAT, Jean-Marie REYNIER, Sophie BLANC, Lila VAN SCHRICK.

Absent : Néant

Secrétaire : Jean-Denis PRAT

Objet : Engagement de la procédure de délégation de service public l'exploitation et la gestion du camping du Planet

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la convention pour la gestion du camping du Planet expirera le 30 octobre 2026.

Il explique la nécessité de trouver un délégataire pour le fonctionnement du camping.

Monsieur le Maire présente le rapport préalable annexé à cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle que la commission compétente pour cette concession doit être élue et constituée de la manière suivante :

- Le Maire , président de la commission
- 3 membres titulaires
- 3 membres suppléants

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016.
- Vu le décret n°2016-86 du 1er février 2016.
- Vu l'article L1411-5 du code général des collectivités qui prévoit la constitution d'une commission pour l'ouverture des plis des candidatures.
- Considérant que la valeur du contrat (chiffre d'affaire annuel HT sur la durée totale de la concession) est inférieure au seuil européen fixé à 5 225 000 €.
- Après avoir entendu le rapport de présentation qui présente les activités, la nature et les motifs qui conduisent la collectivité à opter pour la concession.

- Décide que la gestion se fera sous la forme d'une délégation de service public dans le cadre d'une procédure de type « simplifiée ».
- Approuve la durée de la délégation de service fixée à cinq ans soit du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2031.
- Décide d'élire la commission de délégation de Service Public de la manière suivante:
 - Christian BLANC, Maire et président de la commission
 - Vanessa COLLATTI, Jean-Marc ALBERT, Lila VAN SCHRICK, membres titulaires
 - Jean-Denis PRAT, Marc ARCHIMBAUD, Jean-Jacques MEISSIMILLY membres suppléants
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Christian BLANC.

